



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 novembre 2019

Informer et accompagner

L'AMF informe et accompagne à la fois les professionnels, pour les guider dans la mise en place des évolutions réglementaires, mais aussi les particuliers dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en produits financiers.

Accompagner les professionnels

Pour permettre aux professionnels de se mettre en conformité avec sa doctrine, l'Autorité des marchés financiers publie sur son site internet de la doctrine et des guides pratiques d'accompagnement dans la mise en place des évolutions réglementaires. Elle propose des dossiers thématiques sur les grandes réformes ou les textes européens et publie régulièrement des actualités pour les aider à mieux comprendre les changements qui s'opèrent.

Au quotidien, elle accompagne les acteurs dans leurs démarches. Sociétés cotées, émetteurs, fintechs, responsables de conformité, etc. Tous disposent de contacts dédiés pour répondre à leurs questions.

Vous souhaitez entrer en contact avec l'AMF ? Rendez-vous sur votre espace dédié depuis le menu « Espace professionnels »

L'AMF va régulièrement à la rencontre des professionnels lors de salons et de conférences, mais aussi en organisant des ateliers et des forums sur l'actualité réglementaire de leur

secteur. Par exemple, elle organise plusieurs fois dans l'année des ateliers avec les PME-ETI pour échanger et mieux comprendre leurs problématiques.

Informer les épargnants

L'AMF met à disposition des épargnants des services et des outils pour les accompagner dans leur démarche d'investissement. Pour répondre aux questions des épargnants sur la bourse et les produits financiers, elle a mis en place :

- un accueil téléphonique, AMF Epargne Info Service, au 01 53 45 62 00, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30;
- un [formulaire de contact](#) disponible en ligne.

L'AMF est également présente sur le terrain tout au long de l'année, à l'occasion des principaux salons de l'épargne et lors de rencontres organisées avec les associations de consommateurs, à Paris et en province.

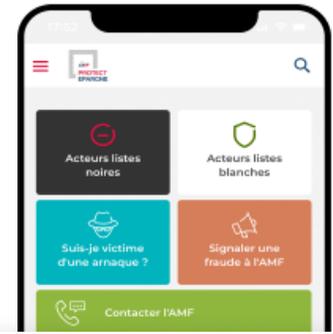
Elle propose sur son site internet :

- des articles et guides pratiques sur le fonctionnement des marchés financiers, les différents produits financiers, les règles d'or pour bien gérer son épargne, etc.
- des mises en garde contre les produits et les pratiques irrégulières, ainsi que des listes noires de sociétés non autorisées à commercialiser certains produits financiers,
- une boîte à outils contenant des calculateurs financiers, des questions-réponses ou encore des quiz.



Atelier auprès des PME-ETI

Enfin, l'AMF a lancé l'appli mobile [Protect Epargne](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/amf-protect-epargne-ne-tombez-pas-dans-le-piege-des-escrocs) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/amf-protect-epargne-ne-tombez-pas-dans-le-piege-des-escrocs], pour alerter et protéger les épargnants faces aux arnaques financières.



En savoir plus

- ↳ Espace Epargnants
- ↳ Appli Protect Epargne

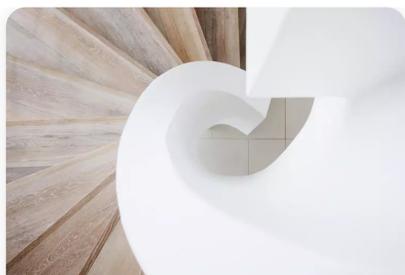
Mots clés

INSTITUTIONNEL

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

23 janvier 2023

Observatoire de
l'épargne



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

12 janvier 2023

L'AMF alerte le public
contre des appels
d'usurpateurs
prétendant aider à la
récupération de fonds



PRISE DE PAROLE

INSTITUTIONNEL

10 janvier 2023

Discours de Marie-
Anne Barbat-Layani,
présidente de l'AMF -
Vœux 2023 à la Place
financière - Lundi 9
janvier



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02